



Règlement particulier du XVIIIème Tournoi de Fontenay le Fleury



Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD)

ARTICLE 1 : GENERALITES

- 1.1. Le tournoi est autorisé sous le numéro : Autorisation N°:
- 1.2. Tout participant doit être en règle avec la FFBA et doit être en possession de sa licence compétition.
- 1.3. Le juge arbitre est désigné par le comité d'organisation, ses décisions sont sans appel. Le Juge arbitre principal de la compétition est Monsieur Bruno SKLER. Le Juge Arbitre adjoint est Sylvie Le Douaron. Le juge arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point de ce règlement.

ARTICLE 2 : SERIES ET TABLEAUX

- 2.1. Le XVIIIème Tournoi de Fontenay le Fleury est un tournoi sénior, de niveau national, qui s'adresse à tous les joueurs des catégories, «minime», «cadet», «junior», «senior» et «vétérans»
- 2.2. Les tableaux seront découpés en 4 séries qui seront définies en fonction du CCPH à la date de fin des inscriptions (J-30 = 14 Avril 2022).
Dans la mesure du possible, l'organisation essaiera de constituer des tableaux homogènes et pourra de ce fait subdiviser une série en deux
Ce découpage sera fait en fonction des joueurs/joueuses inscrits à la date limite d'inscription et respectera un écart de maximum 16 fois entre le meilleur et le moins bon CPPH du tableau.
- 2.3. Quant aux doubles: nous prendrons la moyenne de la paire. Néanmoins il est conseillé de former des paires avec un écart de classement le plus faible possible pour respecter l'écart de maximum 16 fois entre la meilleure paire et la moins bonne paire. A titre d'exemple les paires ne devront pas avoir plus de trois classements de différence (une Paire R5-D7 sera acceptée ; une paire D8- P sera refusée).
- 2.4. Les tableaux proposés sont :
Pour les séries 1 et 2 : Simple Homme, Simple Dame, Double Homme, Double Dame et Double mixte.
Pour les séries 3 et 4 : Double Homme, Double Dame et Double mixte
Tous les tableaux se déroulent avec une phase préliminaire en poules.
- 2.5. Nous limitons le nombre de joueurs/joueuses par série comme suit :

	Série 1	Série 2	Série 3	Série 4
Simple Homme	24 joueurs	24 joueurs		
Double Homme	12 paires	12 paires	24 paires	24 paires
Simple Dame	6 joueuses	12 joueuses		
Double Dame	6 paires	12 paires	12 paires	12 paires
Double Mixte	12 paires	12 paires	24 paires	24 paires

En cas de surnombre, les inscriptions seront prises en compte par ordre de réception du paiement, le cachet de la poste faisant foi.

En cas d'inscription insuffisante, il ne sera pas procédé à une fusion de tableaux et les droits d'inscription seront alors remboursés

ARTICLE 3 : INSCRIPTIONS

- 3.1. Le tournoi est inscrit dans la catégorie standard et se déroulera les 14 et 15 Mai 2022 sur 9 terrains, au Gymnase du levant rue Messiaen 78330 Fontenay le Fleury.
- 3.2. Le comité d'organisation se réserve le droit de changer le mode de compétition en cas d'inscriptions insuffisantes dans un ou plusieurs tableaux d'une ou plusieurs séries.
- 3.3. La date limite d'inscription est le **14 Avril 2022 (date de réception)**
- 3.4. Le tirage au sort aura lieu le 30 Avril 2022. Une mise à jour des côtes sera effectuée à cette date pour l'attribution des têtes de séries et des poules. Cette mise à jour n'impactera pas la répartition dans les tableaux. Les joueurs pourront s'inscrire dans 2 tableaux maximum, dans les séries de leur choix. Le montant des droits d'engagement est de 15 euros pour un tableau et 20 euros pour deux tableaux. Les droits d'inscription sont remboursables en cas de désistement notifié avant la date limite d'inscription (14 Avril 2022). Passé ce délai, ils ne sont remboursables qu'en cas de force majeure (blessure, maladie, raison professionnelle ou personnelle impérieuse...) dûment justifiée par une attestation appropriée (certificat, médical, attestation employeur...). Les inscriptions se feront par courrier exclusivement et seront réglées par chèque à l'ordre de **ASFF Badminton**.
 - Aucune inscription d'un joueur par un autre club ne sera prise en compte.
 - Aucune inscription ne sera prise par téléphone.

ARTICLE 4 : FORFAITS

- 4.1 Tout joueur s'inscrivant au tournoi doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.
- 4.2 Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit à l'organisateur dans les plus brefs délais.
 - ▶ si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription ;
 - ▶ si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire fédéral rempli. **Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à l'organisateur** pour que celui-ci puisse valider l'absence de paiement ou le remboursement des paiements effectués en ligne. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.

ARTICLE 5 : DEROULEMENT

- 5.1. Les convocations sont envoyées par courriel à l'adresse de contact portée sur la fiche d'inscription.. En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.
- 5.2. **Tout participant devra se faire pointer dès son arrivée, chaque jour de la compétition.**
- 5.3. Les tableaux affichés sont donnés à titre d'information et pourront être modifiés avant le début des matches, les horaires des matches sont donnés à titre uniquement indicatif.
- 5.4. Les matches peuvent être appelés une heure avant l'horaire prévu (cf. Règlement Général des Compétitions).
- 5.5. Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains.
- 5.6. Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant des feuilles d'engagement non complétées selon les directives mentionnées, seront supportées par le club en cause. Toute modification d'inscription doit être précisée par courrier ou par mail à l'adresse suivante : **tournoi2022@asff-badminton.com**
- 5.7. Seul le responsable du club, pour le jour du tournoi, pourra contester auprès du juge arbitre.
 - 5.1. Aucune contrainte horaire ne sera prise en compte.
 - 5.2. Le temps minimum de repos entre deux matches sera de 20 minutes.

- 5.3. Les joueurs disposent de cinq minutes entre l'appel et le début de leur match.
- 5.4. Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match.
- 5.5. Le volant officiel sera le RSL GRADE 3. Il doit être utilisé par les compétiteurs en cas de désaccord entre eux. Les volants sont à la charge des joueurs. Les volants sont fournis par le Comité d'Organisation pour les finales.
- 5.6. Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs devant disputer leur match, les membres du comité d'organisation, les juge arbitres, les arbitres (ou faisant office), les conseillers techniques (aux arrêts prévus) et le personnel médical autorisé par juge arbitre.
- 5.7. Après l'appel de son match et passé un délai de cinq minutes, tout joueur non présent sur le terrain pourra se voir déclaré "forfait" par le JA.
- 5.8. Les matches seront auto arbitrés jusqu'aux finales où éventuellement un arbitre (ou faisant office) et des juges de lignes seront proposés par le comité d'organisation au juge arbitre. Cependant, tout joueur pourra faire appel au juge arbitre, à tout moment du tournoi, qui désignera, si possible, un arbitre (ou faisant office).
- 5.9. Tout volant touchant un obstacle situé au dessus du terrain autre que l'infrastructure sera comptée faute sauf au service où le joueur pourra resservir une nouvelle fois.
- 5.10. Tout joueur en arrêt de travail pour des raisons médicales ne pourra participer au tournoi pendant la durée de son arrêt.
- 5.11. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au juge arbitre avant son premier match du tournoi.
- 5.12. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre.
- 5.13. Toute participation implique l'adoption du présent règlement.

Le comité organisateur remercie par avance tous les Participants(es) qui, en observant scrupuleusement ce règlement, apporteront leur contribution à la réussite de ce tournoi pour la satisfaction de tous.